



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



Patrimoine canadien

POLITIQUE DE SPORT CANADA SUR LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES AU SPORT

Mai 2005

Canada 



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



Patrimoine canadien

POLITIQUE DE SPORT CANADA SUR LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES AU SPORT

Mai 2005

Canada 

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2005

N° de catalogue : CH24-10/2005

ISBN : 0-662-68748-5

TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte	1
1.1 Pourquoi une politique maintenant?	1
1.2 La <i>Politique canadienne du sport</i>	1
1.3 Portée	2
1.4 Le sport et les Autochtones	3
1.5 Le sport et les enjeux socioéconomiques propres aux Autochtones	4
1.6 Obstacles à la participation des Autochtones au sport	4
1.7 Principes directeurs	5
2. Vision	6
3. Énoncés de politique	6
3.1 Participation accrue	7
3.2 Excellence accrue	7
3.3 Ressources accrues	7
3.4 Interaction accrue	8
4. Mise en œuvre	9
5. Conclusion	9
Annexes	
A. Définitions	9
B. Déclaration de Maskwachees	10
C. Survol historique de l'engagement du gouvernement fédéral concernant la participation des Autochtones au sport	13
D. Données démographiques	15
E. Références	17

1. CONTEXTE

1.1 Pourquoi une politique maintenant?

Au cours de la dernière décennie, les Autochtones ont déployé beaucoup d'efforts pour élaborer et gérer des programmes de sport et de loisirs à leur intention. Notamment, il y a eu la création du Cercle sportif autochtone (CSA), des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) et d'organismes provinciaux et territoriaux régissant le sport autochtone. Pendant ce temps, Patrimoine canadien (Sport Canada) se tournait graduellement vers une approche du sport fondée sur des valeurs, ce qui incluait un soutien pour les Autochtones. En 2002, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont appuyé la *Politique canadienne du sport*, laquelle reconnaît qu'il y a des obstacles empêchant les Autochtones de participer au sport dont l'un des objectifs consiste à accroître l'accessibilité et l'équité dans le domaine du sport. En 2003, le gouvernement fédéral a modernisé sa loi en matière de sport en adoptant la *Loi sur l'activité physique et le sport*. Celle-ci confirmait la politique du gouvernement du Canada au sujet de la participation pleine et juste de tous et chargeait le ministre fédéral responsable du sport de faciliter la participation des groupes sous-représentés dans le système sportif canadien.

Le gouvernement du Canada a pris nombre de mesures et d'engagements pour changer de façon significative et durable ses relations avec les Autochtones et a placé les questions autochtones parmi ses principales priorités en matière de politiques et de programmes. Comme il l'a précisé dans les deux derniers discours du Trône, l'important est de travailler avec les Autochtones de sorte qu'ils puissent participer pleinement à la vie nationale de même que profiter de la

prospérité du pays. La création du Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones et du Secrétariat des affaires autochtones au Bureau du Conseil privé, ainsi que la Table ronde Canada-Autochtones, soulignent cet engagement. Les liens avec les Autochtones ne pourront être renouvelés que si le caractère unique des cultures autochtones est accepté et que la contribution des Autochtones au Canada est connue et reconnue.

Alors que Sport Canada travaille de plus en plus en partenariat avec les Autochtones afin de les aider dans leur développement sportif, une politique sur la participation des Autochtones au sport vient attester et clarifier davantage les intentions de Sport Canada quant au développement du sport autochtone.

1.2 La Politique canadienne du sport

La *Politique canadienne du sport* a pour but d'améliorer l'expérience sportive de tous les Canadiens et Canadiennes en contribuant au fonctionnement harmonieux et efficace ainsi qu'à la transparence de leur système sportif. La vision qui sous-tend la *Politique canadienne du sport* est de créer un environnement sportif dynamique, contemporain, permettant à tous les Canadiens et Canadiennes de s'engager dans une pratique sportive qui soit à la mesure de leurs habiletés et intérêts et, pour un nombre croissant d'athlètes, de se démarquer de façon constante aux plus hauts niveaux de compétition.

La *Politique de Sport Canada sur la participation des Autochtones au sport* vise à s'assurer que la vision de la *Politique canadienne du sport* englobe tout le monde et qu'elle a le pouvoir d'accroître la pratique du sport pour tous, et son accessibilité, y compris pour les Autochtones vivant au

Canada. Elle reconnaît implicitement que l'amélioration de l'expérience sportive des Autochtones ne fera que renforcer les valeurs fondamentales qui sous-tendent le système sportif canadien et la qualité de vie de tous les citoyens canadiens.

Par conséquent, la *Politique de Sport Canada sur la participation des Autochtones au sport* s'inspirera des principes énoncés dans la *Politique canadienne du sport*, c'est-à-dire :

- le sport est centré sur l'athlète/participant;
- le sport favorise le leadership;
- le système sportif repose sur l'équité et l'accessibilité;
- le système sportif est axé sur le développement;
- le sport favorise l'excellence;
- le sport sert l'intérêt public.

De plus, cette politique appuiera la *Politique canadienne du sport* en mettant l'accent sur les objectifs suivants concernant la participation des Autochtones au sport :

- participation accrue;
- excellence accrue;
- ressources accrues;
- interaction accrue.

La définition des principaux termes employés tout au long de la présente politique se trouve à l'annexe A.

1.3 Portée

L'investissement du gouvernement du Canada dans le sport se fonde sur une logique indéniable. Les preuves que la pratique du sport procure d'immenses bienfaits aux Canadiens et Canadiennes ne cessent de s'accumuler. Par exemple, en 1997, les statistiques laissaient entendre

« qu'une hausse de 3 % de la participation au sport et aux loisirs pourrait faire économiser chaque année 41 millions de dollars en frais de soins de santé aux contribuables canadiens. » [*traduction libre*]¹ Le sport, en tant qu'outil de développement social, est en mesure de rassembler les citoyens et les communautés, de surmonter les obstacles sociaux et d'aider à bâtir une société plus homogène et en meilleure santé. Le sport insuffle de la fierté à notre pays grâce à la performance de nos athlètes. En outre, il enrichit la vie culturelle du Canada en faisant la promotion des valeurs canadiennes, notamment la diversité.

Sport Canada tient à un système sportif au pays qui est doté d'un éventail d'éléments nécessaires à la promotion de la pleine participation de tous les peuples vivant au Canada. Inévitablement, un système sportif inclusif servant une population diversifiée réunira des organismes, des programmes et des activités qui s'adressent à des groupes distincts. Un système sportif comportera également des organismes de base qui, pour des raisons comme celles de régir un sport, de réaliser des économies d'échelle et d'éviter des chevauchements inutiles, serviront l'ensemble de la population.

Sport Canada encouragera la collaboration entre les organismes servant des groupes distincts et ceux servant l'ensemble de la population, et en leur sein, afin de voir à ce que les objectifs de la *Politique canadienne du sport* soient concrétisés et à ce que des possibilités de participation pleine et active à tous les aspects du sport, du terrain de jeu au podium, soient offertes à toutes les personnes vivant au Canada.

Sport Canada reconnaît le pouvoir qu'a le sport d'améliorer la vie des Autochtones. En effet, le sport est depuis longtemps

reconnu par les Autochtones des quatre coins du Canada comme un moyen de combattre certains des facteurs négatifs qui affectent leurs communautés, en particulier les jeunes.² En faisant valoir l'incidence du sport en tant que vecteur social, la Politique reconnaît également que Sport Canada n'est qu'un partenaire dans un vaste réseau d'intervenants, autochtones et non autochtones, gouvernementaux et non gouvernementaux, du niveau communautaire au niveau international. Il y a aussi de grands enjeux économiques et sociaux qui contribuent à l'iniquité dans le sport. Néanmoins, Sport Canada fera preuve de leadership et exercera son influence en travaillant de concert avec les autres ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement, les organisations non gouvernementales et les Autochtones afin de tirer le maximum de l'incidence du sport sur la vie des Autochtones.

Sport Canada s'est engagé à *contribuer*, par l'entremise du sport, à la santé, au mieux-être, à l'identité culturelle et à la qualité de vie des Autochtones. Voilà pourquoi sa politique sur la participation des Autochtones au sport adhère à la Déclaration de Maskwachees (annexe B). En outre, Sport Canada a à cœur de promouvoir les objectifs de la *Loi sur l'activité physique et le sport*, promulguée en 2003, qui contient de nouvelles mesures venant refléter et renforcer le rôle actuel que joue le gouvernement du Canada dans le sport. L'un de ces objectifs est de faciliter la participation des groupes sous-représentés dans le système sportif canadien, notamment les femmes, les personnes handicapées, les minorités visibles et les Autochtones.

1.4 Le sport et les Autochtones

Les jeux, et plus récemment le sport, ont toujours occupé une place de choix dans la culture des Autochtones, car les modes de vie traditionnels de ceux-ci étaient fortement axés sur l'activité physique. De nombreux sports et jeux étaient liés à la survie et au développement global des individus, des familles et des communautés, et ils se fondaient sur d'importants principes ancrés dans leur système de croyances et leurs valeurs culturelles. L'approche holistique des Autochtones favorise l'épanouissement de la personne dans son ensemble en équilibrant les aspects physique, mental, émotionnel, culturel et spirituel de la vie. En outre, cette vision traditionnelle autochtone ne fait aucune distinction entre sport, loisirs et activité physique, puisque toutes ces activités sont inextricablement liées et font partie intégrante du bien-être de la personne et de la communauté.

Les Autochtones du Canada travaillent assidûment à mettre en lumière les valeurs inhérentes à leur participation au sport et à attirer l'attention du gouvernement et du système sportif canadien sur les principaux obstacles à cette participation. La présente politique reconnaît que ce mouvement continuera d'inciter les jeunes Autochtones à adopter un mode de vie plus sain et plus actif. Cependant, la vision ultime, qui est de faire participer un grand nombre d'Autochtones au système sportif canadien, ne peut être concrétisée que grâce à un nouvel et solide effort de coopération de la part des peuples autochtones, de la communauté sportive canadienne et de tous les ordres de gouvernement. L'annexe C présente un survol historique de l'engagement du gouvernement fédéral concernant le sport autochtone.

1.5 Le sport et les enjeux socioéconomiques propres aux Autochtones

En 1998, dans le rapport intitulé *Le sport au Canada : C'est l'affaire de tous et de toutes* (le Rapport Mills), on pouvait lire ce qui suit au sujet de la situation des Autochtones dans le sport :

« [...] les Autochtones ont un taux de pauvreté comparable à celui des pays en voie de développement, un taux de chômage chez les adultes de presque 25 p. 100, un faible niveau d'instruction et un taux de suicide dramatique qui, pour les 10 à 19 ans, est plus de 5 fois supérieur à celui de la même tranche d'âge chez les non-Autochtones. [...] 44 p. 100 des Autochtones fument, 61 p.100 font état de problèmes d'abus d'alcool et 48 p. 100, de problèmes de toxicomanie. »³

On constate une profonde disparité dans l'état de santé des Autochtones au Canada. Par exemple, le Canada a entrepris de freiner la flambée de diabète de type II parmi l'ensemble de la population, et pourtant, la prévalence chez les Premières nations est considérablement plus élevée. Ainsi, le pourcentage chez les Canadiennes âgées de 55 à 64 ans est de 5,4 %, mais chez les femmes des Premières nations dans la même fourchette d'âge, il se situe à un vertigineux 34,1 %.⁴ Les jeunes Autochtones d'aujourd'hui, qui représentent l'un des segments de la population canadienne qui croissent le plus rapidement, sont confrontés à des taux de plus en plus élevés de maladie comme le diabète de type II, les maladies coronariennes et le syndrome d'alcoolisme fœtal, et affichent des taux plus hauts d'incarcération, d'abus de substances, de suicide, de racisme et de sédentarité.

C'est pourquoi le Rapport Mills a insisté sur le rôle positif que jouent le sport et les loisirs pour renforcer les aspects émotionnel, mental, physique et spirituel de la vie autochtone. Les dirigeants sportifs autochtones de partout au Canada considèrent également que le sport et les loisirs pour les jeunes constituent l'un des principaux moyens d'assurer le mieux-être des communautés, une médecine préventive pour les dilemmes sociaux auxquels fait face la jeunesse autochtone.⁵

Afin qu'elle soit efficace et significative, la Politique sur la participation des Autochtones au sport doit reconnaître les enjeux socioéconomiques propres aux Autochtones, de même que les possibilités de changement social qu'offre le sport. De plus amples données démographiques sur les Autochtones sont fournies à l'annexe D.

1.6 Obstacles à la participation des Autochtones au sport

Pour faciliter la pleine participation des Autochtones au sport, la priorité actuelle est de réduire le nombre d'obstacles à la participation qui sont généralement reconnus :

Sensibilisation

Il y a un manque généralisé de sensibilisation, de compréhension et d'information chez les Autochtones quant aux bienfaits d'être actifs par le sport et aux risques de la sédentarité pour la santé.

Situation économique

La majorité des Autochtones du Canada sont confrontés à des difficultés économiques, et de nombreuses familles ne peuvent tout simplement pas assumer les frais d'inscription, les coûts de l'équipement et les frais de déplacement pour participer aux compétitions qui sont associés au sport.

Insensibilité culturelle

Le sport doit offrir un milieu positif et accueillant s'il veut attirer des adeptes et maintenir l'intérêt de ceux-ci. Les programmes et les activités qui ne tiennent pas compte des cultures et des traditions des Autochtones n'incitent pas ces derniers à y prendre part.

Nombre d'entraîneurs

L'absence d'entraîneurs autochtones et d'entraîneurs sensibles aux cultures autochtones entrave la participation des Autochtones au sport. Par ailleurs, la formation d'entraîneurs autochtones est empêchée par l'inaccessibilité des programmes de certification des entraîneurs et des documents pédagogiques appropriés.

Distance

Un nombre important de communautés autochtones sont situées dans des endroits éloignés et ne comptent qu'un nombre relativement peu élevé d'habitants. Les aspects économique et logistique des déplacements nécessaires pour avoir accès aux programmes, aux installations, à l'expertise et à l'équipement font obstacle à la participation des Autochtones au sport.

Secteur de compétence

La responsabilité des gouvernements rattachée au financement des programmes de sport au sein des communautés et des centres urbains autochtones suscite un débat qui nuit aux éventuels investissements dans le sport autochtone. La structure en vase clos des gouvernements peut entraver les efforts des communautés qui veulent accéder aux programmes et aux services, de même que ceux des ministères individuels qui souhaitent coopérer horizontalement dans des dossiers touchant les mandats de plusieurs ministères.

Racisme

Le racisme pose toujours problème au sein de la société canadienne, et il se manifeste autant dans la pratique sportive que dans toutes les autres pratiques socioculturelles. Le racisme est une idée construite socialement qui aliène de nombreux Autochtones en suscitant de la peur, de l'anxiété et de la méfiance et qui crée, en bout de ligne, un obstacle à leur pleine participation à la société canadienne, notamment au sport.

Infrastructures sportives

Partout au Canada, les communautés autochtones (dans les réserves) ne disposent pas d'infrastructures de sport ou de loisirs adéquates. Les projets de construction d'écoles, de routes et de logements ont préséance sur les installations de sport ou de loisirs, et cette absence d'installations limite l'accès des communautés à des programmes quotidiens d'activité physique ou de loisirs, y compris le sport.

1.7 Principes directeurs

Une politique sur la participation au sport qui tient compte de la situation particulière des Autochtones doit se fonder sur une approche holistique, promouvoir le sport en tant que vecteur de changement social et respecter la diversité des peuples autochtones du Canada. Par conséquent, Sport Canada respectera les principes suivants :

- Les cultures autochtones font partie intégrante de la culture et du patrimoine du Canada;
- Il y a de plus en plus de preuves de l'existence de fortes corrélations entre la continuité culturelle et d'autres facteurs qui influent sur la qualité de vie des Autochtones. Parmi ces facteurs, nous retrouvons le sport,

la revitalisation des langues, les activités culturelles communautaires et l'enseignement bilingue;

- Les Autochtones possèdent un important savoir traditionnel et des valeurs culturelles concernant les jeux et le sport;
- Les Premières nations (vivant dans des réserves ou hors réserve, membres inscrits ou non inscrits), les Inuits et les Métis, notamment les femmes autochtones, sont confrontés à des conditions de vie et à des réalités sociales particulières;
- Le protocole autochtone doit être observé lorsqu'on consulte les Autochtones sur les politiques fédérales du sport et l'élaboration de programmes dans ce domaine ou qu'on en fait la promotion;
- Les Autochtones du Canada vivent dans un contexte géographique complexe. Ceux des régions éloignées font face à des difficultés en matière de transport et d'accès aux possibilités de compétition et d'entraînement;
- On facilite l'accroissement de la participation des Autochtones au sport en travaillant avec les dirigeants sportifs autochtones et en établissant des partenariats durables afin d'atteindre des objectifs d'intérêt commun;
- Le continuum du sport comprend la participation à une foule d'activités, du terrain de jeu au podium. Le sport est un moyen populaire de faire de l'activité physique, surtout chez les jeunes;

- Puisque la participation des Autochtones au sport est une composante solide et viable du système sportif canadien, dont elle fait partie intégrante, elle doit être reconnue et valorisée par l'ensemble des Canadiens et Canadiennes;
- Il existe déjà un système de mise en œuvre du sport autochtone, et il importe de travailler avec le Cercle sportif autochtone, l'organisme national qui en est responsable, afin de cerner les priorités rattachées à la promotion de la participation des Autochtones au sport et de prendre les mesures connexes qui s'imposent.

2. VISION

La *Politique de Sport Canada sur la participation des Autochtones au sport* présente la vision d'un système sportif canadien amélioré qui est inclusif et adapté aux Autochtones et dans lequel on s'efforce de constamment réduire les obstacles à la participation des Autochtones, à tous les échelons et dans tous les contextes, de même que d'exploiter pleinement le potentiel du sport comme vecteur de changement socioéconomique au sein des communautés autochtones.

3. ÉNONCÉS DE POLITIQUE

Les énoncés suivants s'appliquent aux politiques et aux programmes de Sport Canada.

3.1 Participation accrue

Sport Canada s'engage à faire participer une proportion beaucoup plus importante d'Autochtones à des activités sportives de qualité à tous les échelons et dans tous les contextes de la pratique sportive. Cette tâche sera guidée par la croyance que :

- a) les Autochtones doivent jouir d'un accès équitable aux programmes, aux services, aux ressources et aux infrastructures pour s'intégrer pleinement au système sportif canadien et avoir davantage d'occasions de participer au sport;
- b) les programmes, les services et les ressources doivent tenir compte des besoins particuliers de toutes les populations autochtones, notamment les jeunes, les filles et les femmes et les personnes handicapées;
- c) des activités intégrant Autochtones et non-Autochtones et des activités propres aux Autochtones peuvent stimuler la participation des Autochtones au sport. Dans certains cas, il peut être préférable que les athlètes, les entraîneurs et les officiels autochtones s'inscrivent à des programmes conçus spécialement à leur intention pour des raisons sociales, culturelles, d'aptitudes ou de développement du sport;
- d) les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, les Jeux d'hiver de l'Arctique et d'autres manifestations semblables offrent aux athlètes autochtones la possibilité de prendre part à des compétitions dans un climat qui reflète les cultures, les valeurs et les modes de vie autochtones. Ils leur

permettent de faire connaître leurs cultures à la société canadienne et au monde entier. La participation à ces Jeux favorise l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de sport à l'intention des Autochtones, de l'échelle communautaire à l'échelle nationale;

- e) l'accroissement de la pratique sportive sous toutes ses formes chez les jeunes Autochtones aidera ces derniers à faire face aux difficultés sociales et économiques et les aidera à entrevoir leur avenir de façon optimiste et constructive.

3.2 Excellence accrue

Sport Canada s'efforcera de créer un milieu pouvant accueillir un nombre croissant d'athlètes, d'entraîneurs et d'officiels autochtones qualifiés qui parviennent au niveau des équipes nationales ou du sport d'élite au sein des organismes nationaux de sport. Cette tâche sera guidée par la croyance que :

- a) le fait d'offrir et de soutenir des occasions d'entraînement, de développement et de compétition importantes et de qualité est essentiel à la réussite et à l'épanouissement continus des athlètes, des entraîneurs et des officiels autochtones.

3.3 Ressources accrues

Sport Canada s'efforcera d'accroître les ressources des individus, des communautés et des organismes à l'appui du sport autochtone au Canada. Cette tâche sera guidée par la croyance que :

- a) les besoins des Autochtones dans le domaine du sport doivent être définis, communiqués et appuyés au moyen de politiques et de programmes élaborés en consultation avec la communauté sportive autochtone;
- b) les communautés autochtones doivent disposer des installations et des ressources appropriées pour offrir à leurs membres des programmes de sport soutenus, de qualité et pertinents sur le plan culturel;
- c) le nombre et la capacité des dirigeants autochtones (c.-à-d. les entraîneurs, les officiels, les administrateurs et les bénévoles) doivent être accrus pour renforcer le sport au sein des communautés autochtones et présenter les athlètes et les dirigeants sportifs comme des modèles à suivre auprès des jeunes;
- d) les entraîneurs et leur formation sont importants pour l'augmentation continue de la participation des Autochtones au sport. Il est crucial que les entraîneurs actuels et potentiels d'athlètes autochtones aient un accès équitable aux programmes et aux ressources afin d'acquérir des compétences et de les parfaire. Les ressources didactiques à l'intention des entraîneurs autochtones peuvent aussi contribuer à l'amélioration de la fonction d'entraîneur dans le sport canadien;
- e) la recherche, la collecte de données et l'évaluation des progrès sont essentielles pour accroître la participation et favoriser l'excellence des Autochtones dans le sport;
- f) la mise en œuvre des programmes à tous les échelons doit tenir compte des cultures, être souple et s'adapter aux besoins diversifiés des Autochtones.

3.4 Interaction accrue

Sport Canada s'efforcera de consolider et d'accroître la collaboration dans le domaine du sport entre les gouvernements, les Autochtones, les organismes de sport et les intervenants concernés. Cette tâche sera guidée par la croyance que :

- a) l'accroissement de la participation des Autochtones au sport peut promouvoir considérablement les objectifs du gouvernement du Canada. Le resserrement des liens avec les autres ministères dans le but de cerner des objectifs communs et de voir ensemble à leur atteinte par l'entremise du sport optimisera les résultats;
- b) l'accroissement de la participation des Autochtones au sport peut promouvoir considérablement les objectifs des gouvernements provinciaux/territoriaux et autochtones. L'établissement de liens plus étroits entre tous les ministères fédéraux et provinciaux/territoriaux et les gouvernements autochtones afin d'appuyer la participation des Autochtones au sport maximisera les efforts individuels dans l'intérêt des Autochtones;
- c) les organismes nationaux de sport, les organismes provinciaux/territoriaux de sport, les organismes de services multisports les gouvernements peuvent assurer un leadership de premier plan en créant des partenariats et programmes plus solides

avec la communauté sportive autochtone et les autres intervenants dans le but d'accroître la participation des Autochtones au sport;

- d) le soutien accordé à la pleine participation des Autochtones au sport témoigne des valeurs de la population canadienne, rend hommage à sa culture et illustre au reste du monde son engagement envers les droits de la personne.

4. MISE EN ŒUVRE

Sport Canada verra à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'application de la Politique sur la participation des Autochtones au sport. Afin d'assurer une mise en œuvre réussie de la Politique, il est essentiel d'obtenir l'entière participation de la communauté sportive autochtone, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des ministères fédéraux, des organismes nationaux de sport et des organismes de services multisports.

5. CONCLUSION

À titre de direction générale du gouvernement fédéral responsable du sport, Sport Canada appuie l'atteinte de l'excellence sportive et l'édification du système sportif canadien comme moyens de renforcer la contribution unique que le sport apporte à l'identité, à la culture et à la société canadiennes. Sport Canada reconnaît que, pour atteindre les objectifs de la *Politique canadienne du sport*, il faut cerner les valeurs propres aux Autochtones, de même que les obstacles et les réalités aux-

quels ils font face, puis en tenir compte. La présente politique a pour but de susciter la prise des mesures nécessaires pour bâtir et maintenir un système sportif canadien inclusif qui favorise la participation des Autochtones au sport, du terrain de jeu au podium.

Annexe A

Définitions

Accès

Dans le contexte sportif, l'accès consiste en la liberté ou la capacité d'obtenir ou d'utiliser des programmes et des installations de sport. La pauvreté de même que l'absence de programmes adaptés à leurs cultures ou d'installations en région éloignée entravent l'accès des Autochtones au sport.

Accès équitable

Dans la présente politique, on entend par accès équitable l'égalité des chances offertes aux Autochtones de participer au sport à l'échelon de leur choix. Les personnes qui vivent en région éloignée ou qui sont défavorisées sur le plan économique ne sont peut-être toujours pas en mesure d'obtenir les mêmes services en matière de sport que les autres.

Autochtones

Dans le contexte constitutionnel, en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1982*, « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada.

Développement du sport

Le développement du sport peut se définir comme un ensemble de mécanismes, de politiques et d'interventions conçus pour

améliorer le sport et ainsi accroître la performance et la participation, de même que la qualité de l'expérience sportive.

Équité

L'équité renvoie à un milieu qui accepte les principes et les pratiques de la répartition juste et appropriée des ressources et des possibilités pour tous les Canadiens et Canadiennes. Elle tient compte des différents besoins et circonstances. Il s'agit d'offrir à tous une chance convenable de réussir. L'équité peut être obtenue en assurant le plein accès aux outils d'information, aux programmes et aux services.

Inclusion

L'inclusion renvoie au processus par lequel on considère tous les individus comme membres égaux de la société dans tous les aspects de la vie quotidienne. Ce terme peut également renvoyer à une valeur. « Il s'agit d'une façon de penser qui accepte la diversité et reconnaît le caractère unique de chaque personne en tant que membre important de la société. » [*traduction libre*]⁶

Jeunes

Aux fins de la présente politique, on entend par jeunes les personnes de 24 ans et moins.

Sport autochtone

Le sport autochtone renvoie aux activités sportives offertes, en grande partie, par et pour des Autochtones et administrées par des organismes autochtones à l'échelle locale, régionale, provinciale/territoriale et nationale.

Système sportif

Le système sportif renvoie aux sports pratiqués par des gens de toutes les nationalités et encadrés par des organismes de sport reconnus. Ces sports offrent des occasions de compétition à l'échelle nationale et

internationale. Au Canada, le système sportif englobe tous les organismes de sport structurés, allant des ligues et clubs sportifs locaux et des organismes provinciaux/territoriaux de sport (p. ex., Canoe Ontario) jusqu'aux fédérations nationales de sport (p. ex., Athlétisme Canada), aux organismes nationaux de services multisports (p. ex., l'Association canadienne des entraîneurs) et aux centres canadiens du sport.

Annexe B

Déclaration de Maskwachees

Comité consultatif fédéral-provincial/territorial de la condition physique et des loisirs, juin 2000

Préambule

Nous, délégués de la Table ronde nationale sur les loisirs des Peuples autochtones qui s'est tenue à Hobemma (Maskwachees) en février 2000, sommes fermement engagés à améliorer la santé, le bien-être, la survie culturelle et la qualité de vie des Autochtones au moyen de l'activité physique, de l'éducation physique, du sport et des loisirs.

Nous affirmons que les concepts holistiques des cultures autochtones, offerts par le Créateur et enseignés par les Aînés, aident à atteindre un équilibre en intégrant les aspects physique, mental, émotionnel et spirituel du développement des personnes.

Nous reconnaissons que de multiples facteurs ont contribué au mauvais état de santé et à la piètre qualité de vie de nombreux Autochtones : des problèmes sociaux comme la pauvreté; des problèmes de santé comme le diabète de type II, les maladies du cœur et le syndrome d'alcoolisme fœtal; le taux

d'incarcération; l'abus d'alcool ou d'autres drogues; le harcèlement et le racisme et, enfin, un mode de vie sédentaire.

Nous reconnaissons que le Canada souscrit à l'article 3 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et aux recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones portant sur les loisirs, le sport et la vie active.

Forces et défis

Nous pouvons compter sur les forces suivantes :

- la volonté de respecter nos partenaires et de travailler ensemble dans un esprit de partage et d'apprentissage;
- l'engagement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à réduire de 10 % le taux d'inactivité des Canadiens et Canadiennes d'ici l'an 2003;
- un nombre croissant de programmes, de politiques et de pratiques efficaces;
- la création d'infrastructures dans le secteur du sport et des loisirs;
- un mode de vie traditionnel autochtone actif sur le plan physique;
- des documents et des déclarations de partout dans le monde qui reconnaissent l'importance de l'activité physique, de l'éducation physique, du sport et des loisirs.

Nous sommes mis à l'épreuve par les défis suivants :

- le segment de la population canadienne qui connaît la croissance la plus rapide est celui des jeunes autochtones;
- la nécessité d'encourager, de demander, d'intégrer et de mettre à profit les connaissances des Aînés lors de la conception et de la mise en œuvre de programmes;
- l'absence de priorités dans l'affectation de ressources humaines et financières adéquates pour le sport et les loisirs;
- la complexité des infrastructures, qui sont indépendantes au lieu d'être interdépendantes;
- la nécessité d'améliorer la communication et le cadre de responsabilisation entre les organisations et gouvernements, autochtones et non autochtones, responsables des activités sportives et récréatives;
- la nécessité de bénéficier de programmes et de services communautaires de qualité et de créer et d'améliorer des installations sportives et récréatives;
- l'attitude de résignation et de désintérêt adoptée par beaucoup;
- le manque d'initiatives précises axées sur le renforcement des capacités au niveau de la communauté;

- la nécessité d'avoir un plus grand nombre de leaders et de modèles positifs;
- la nécessité de mettre en valeur le succès et de célébrer la participation;
- la nécessité d'une éducation physique de qualité dans les écoles;
- la nécessité de faire du sport et des loisirs des expériences positives;
- la nécessité de créer, d'entretenir et de mettre en œuvre des changements à l'échelle du système qui se traduiront par des politiques et des procédures plus souples, plus créatives et mieux adaptées aux besoins.
- fournissent des occasions de développement du leadership et de création de modèles;
- fournissent l'occasion de vivre des relations positives et de créer des partenariats;
- augmentent le niveau d'activité tout au long de la vie pour améliorer la qualité de vie et la santé mentale, et pour aider à réduire l'incidence de l'ostéoporose, de certains types de cancer et d'états comme les maladies du cœur, le diabète de type II et l'obésité;
- fournissent l'occasion de bâtir un fondement spirituel qui englobe les valeurs traditionnelles;
- fournissent une occasion à toute la famille, y compris aux parents, d'aider au développement des enfants, des jeunes et des communautés.

Justification

Les modes de vie traditionnels et une vie active, y compris l'éducation physique, l'activité physique, le sport, les loisirs et les activités culturelles connexes :

- offrent des stratégies de prévention bien plus puissantes et rentables que les stratégies réactives de traitement;
- permettent le développement personnel nécessaire au succès dans la vie, par exemple : le respect mutuel, l'honnêteté, le travail d'équipe, une éthique de travail saine, la résolution des conflits, le franc-jeu, l'estime de soi, la fierté et la confiance en soi;
- fournissent des occasions d'intégration qui permettent à tous les groupes d'âge et à toutes les cultures d'interagir et d'établir un respect mutuel;

Nous déclarons que :

Un engagement et un investissement soutenus dans la vie active, l'activité physique, l'éducation physique, les loisirs et le sport sont essentiels pour promouvoir la santé et régler les problèmes sociaux avec lesquels sont aux prises les communautés autochtones du Canada.

C'est pourquoi nous faisons appel aux gouvernements, organisations non gouvernementales, communautés et personnes du Canada afin que tous appuient cette déclaration.

Annexe C

Survol historique de l'engagement du gouvernement fédéral concernant la participation des Autochtones au sport

Bien que le gouvernement du Canada se préoccupe du sport autochtone depuis la fin des années 1960, il ne s'y est engagé officiellement à grande échelle qu'en 1972, dans le cadre du Programme d'activités sportives et récréatives pour les Autochtones administré par Condition physique et Sport amateur (aujourd'hui Sport Canada). Au début, la priorité fédérale a été d'intégrer davantage les Autochtones au système sportif régulier. Grâce à des fonds fédéraux, les Autochtones des quatre coins du Canada ont facilité l'édification d'un système sportif entièrement autochtone, lequel visait surtout des sports réguliers comme le basket-ball et le hockey.

En 1977, un examen du Programme d'activités sportives et récréatives pour les Autochtones administré par Condition physique et Sport amateur a mis en question la nature « culturelle » des activités subventionnées.⁷ Les dirigeants du sport autochtone avaient créé le Conseil consultatif national du sport et des loisirs autochtones, sous l'égide de la Fraternité des Indiens du Canada (maintenant l'Assemblée des Premières Nations), afin d'offrir aux Autochtones des occasions de compétition à l'échelle régionale, nationale et internationale. En 1981, Condition physique et Sport amateur a publié le document intitulé *Relevons le défi : Condition physique et sport amateur dans les années 80*, qui faisait de la poursuite de l'excellence dans le sport amateur une priorité fédérale, délaissant ainsi les loisirs, considérés

plutôt comme relevant des provinces et des municipalités.⁸ Comme le rapport ne ciblait pas directement les Autochtones, le financement du Programme d'activités sportives et récréatives pour les Autochtones a été suspendu à la suite de ce changement d'orientation.⁹

À la fin des années 1980, la communauté autochtone était de plus en plus intéressée à créer un secrétariat autochtone qui veillerait à promouvoir le sport autochtone au Canada. Parallèlement, un mouvement populaire était à mettre au point les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN). La toute première édition de ces Jeux a eu lieu à Edmonton en 1990. L'appui obtenu par ces deux courants a incité le gouvernement du Canada à agir.

En 1992, le Groupe de travail du Ministre a publié un rapport intitulé *Le sport : Un pas d'avance*, qui abordait les besoins des Autochtones et recommandait la création d'un secrétariat autochtone.¹⁰ Tout cela allait éventuellement mener à la formation du Cercle sportif autochtone, constitué en société en 1995.¹¹

Le Cercle sportif autochtone (CSA) se veut le porte-parole national du sport et des loisirs autochtones et réunit les intérêts des Premières nations, des Inuits et des Métis. Fondé en 1995, le CSA est le fruit d'un consensus national qui vise à répondre à la volonté des peuples autochtones d'obtenir un accès amélioré et équitable à diverses activités sportives et récréatives. Il regroupe 14 organismes provinciaux/territoriaux de sport autochtone et, pour remplir son mandat, bénéficie du soutien de l'Assemblée des Premières nations, du Ralliement national des Métis, du Congrès des Peuples

autochtones et d'Inuit Tapirisat. Principal défenseur du sport autochtone, le CSA agit à titre de détenteur national des droits des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord.

Il favorise la participation accrue des Autochtones au sport grâce à l'élaboration et à l'exécution de programmes globaux fondés sur les cultures. Il cherche à nouer des partenariats stratégiques avec les gouvernements et les organismes de sport régulier afin de fournir aux communautés autochtones l'expertise dont elles ont tant besoin. Le CSA consacre ses efforts à trois principales priorités : le développement des athlètes, la formation des entraîneurs et la reconnaissance de l'excellence. Son principal bailleur de fonds est le gouvernement du Canada, par l'entremise de Sport Canada.¹²

Dans ses 400 recommandations, la Commission royale sur les peuples autochtones (1996) mentionne le sport à cinq reprises.¹³ Elle considère le sport comme un moyen de jeter un pont entre les jeunes Autochtones et non-Autochtones, de renforcer la capacité des communautés, de favoriser la sensibilisation et de promouvoir les cultures. À la suite de ces recommandations, les ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition physique, des loisirs et du sport ont recommandé de donner priorité aux besoins de la communauté autochtone en matière d'activité physique lors de leur rencontre en 1995. À la réunion des ministres de 1997, le Cercle sportif autochtone a présenté un document sur les obstacles empêchant les Autochtones de participer au sport, et les ministres ont décidé de s'y attaquer.

En février 2000, le Comité consultatif fédéral-provincial/territorial de la condition physique et des loisirs a organisé la Table ronde nationale sur les loisirs des Peuples autochtones, qui a débouché sur la création de la *Déclaration de Maskwachees* et sur un rapport final précisant les stratégies et les initiatives qui aideraient à concrétiser la Déclaration.

D'autres rapports gouvernementaux sur le sport au Canada, notamment *Le sport au Canada : C'est l'affaire de tous et de toutes* (rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, Sous-comité sur l'étude du sport au Canada), viennent également appuyer l'idée d'accroître l'équité au sein du système sportif canadien afin de favoriser le sport autochtone.¹⁴ Le gouvernement du Canada a répondu directement à ces rapports en accordant une aide financière au Cercle sportif autochtone, aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord et aux Jeux d'hiver de l'Arctique.

Les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord offrent aux jeunes Autochtones du Canada et des États-Unis la possibilité de faire connaître leur patrimoine, leur histoire et leur culture en participant à diverses épreuves sportives et culturelles. « Pendant deux semaines, ces Jeux célèbrent l'unité des peuples autochtones de toutes les régions et cultures du Canada et des États-Unis dans le cadre d'épreuves sportives et culturelles amicales. Ils contribuent aussi à promouvoir les concepts holistiques du développement physique, mental, émotionnel et spirituel de l'individu. »¹⁵

L'accroissement de l'ampleur et de la portée des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord constitue une grande avancée pour le sport autochtone au Canada. Les tout premiers Jeux ont eu lieu à Edmonton en 1990

et ont attiré 3 000 athlètes autochtones de partout au Canada et aux États-Unis. L'édition de 1993 s'est déroulée à Prince Albert, en Saskatchewan, et a mis aux prises 4 400 athlètes autochtones venus représenter leur province, territoire ou État. S'est ajouté aux épreuves sportives un festival culturel qui a réuni des centaines d'artistes de partout au Canada et aux États-Unis.

Ces Jeux de 1993 ont aussi été le berceau du Conseil des JAAN en tant que structure permanente de gestion des JAAN. En 1995, les Jeux ont eu lieu à Blaine, au Minnesota, soit la première fois en territoire américain. Selon les chiffres de participation, il s'agissait des plus imposants à ce jour, avec environ 8 000 concurrents. En 1997, l'hôte des JAAN a été Victoria, en Colombie-Britannique. En tout, 26 équipes (9 provinces et territoires et 17 États) ont participé, soit 5 000 athlètes pour les épreuves sportives et plus de 3 000 concurrents au festival culturel. Lors des Jeux de 2002 à Winnipeg, 5 500 athlètes ont pris part aux 18 épreuves sportives, et environ 2 500 artistes ont participé aux activités culturelles connexes.¹⁶

Le gouvernement du Canada a soutenu toutes les éditions des Jeux d'hiver de l'Arctique depuis leur début en 1970. Ces Jeux font la promotion du leadership canadien au sein des pays de la communauté circumpolaire, préservent les traditions autochtones dans le sport et la culture et favorisent l'édification du système sportif. Patrimoine canadien (Sport Canada) soutient les Jeux d'hiver de l'Arctique à titre de manifestation thématique et reconnaît les sports arctiques et les jeux dénés en tant que jeux traditionnels. Cette compétition circumpolaire attire 1 600 jeunes athlètes provenant du Canada, des États-Unis, du Groenland et de deux provinces russes, Magadan et Tyumen.

Annexe D

Données démographiques sur les Autochtones

Selon le Recensement de 2001, les Autochtones forment maintenant 3,3 % de la population canadienne, comparative-ment à 2,7 % il y a cinq ans. De ce 3,3 % qui se déclarent comme Autochtones au Canada, 62 % sont des Indiens de l'Amérique du Nord, 30 %, des Métis, et 5 %, des Inuits. Environ 3 % disent appartenir à plus d'un groupe autochtone ou déclarent être Indiens inscrits ou membres de bande ne s'étant pas signalés comme des Autochtones. En tout, 976 305 Canadiens et Canadiennes se sont déclarés comme Autochtones, soit une hausse de 22,2 % par rapport au Recensement de 1996, alors que 799 010 personnes dans tout le pays s'étaient identifiées comme Autochtones. Par comparaison, la population canadienne en général n'a augmenté que de 4,7 % entre 1996 et 2001.

Le Recensement de 2001 a également révélé que la population autochtone est beaucoup plus jeune que la population non autochtone. Ainsi, la moitié des Autochtones ont 24 ans et moins comparativement à environ 32 % dans la population canadienne en général. Le tiers est âgé de 14 ans et moins, contre 18,3 % chez les non-Autochtones.

Proportionnellement, plus d'enfants autochtones vivent avec un seul parent, tant dans les réserves que dans les régions urbaines. Dans les régions urbaines, 46 % des enfants autochtones vivent dans des familles monoparentales, comparativement à 17 % chez les enfants non autochtones. Parmi les groupes autochtones, les enfants inuits sont les plus susceptibles de vivre avec

deux parents. Les familles monoparentales sont plus enclines à vivre avec un faible revenu, et les enfants de ces familles présentent un taux plus élevé de problèmes comportementaux et émotifs. La participation à des activités sportives peut être bénéfique pour les enfants qui vivent dans de telles situations, car elle accroît l'estime de soi et réduit les problèmes de comportement.¹⁰

Le pourcentage d'Autochtones vivant dans des régions urbaines a augmenté, alors que celui des Autochtones vivant dans des réserves a diminué. Selon le Recensement de 2001, près de la moitié (49 %) des personnes s'étant dites Autochtones vivaient en région urbaine, alors que la proportion des Autochtones qui demeuraient dans des réserves et d'autres établissements a chuté à 31 %.

Le revenu moyen des Autochtones est de beaucoup inférieur à celui des non-Autochtones, dans les régions tant urbaines que rurales. Selon les plus récentes données connues tirées du Recensement de 1996, 44 % des Autochtones vivant hors réserve dans les provinces du Canada se trouvaient sous le seuil de faible revenu fixé par Statistique Canada, y compris 60 % des enfants âgés de moins de six ans. La moyenne nationale était de 20 % pour la population en général et de 25 % pour les enfants de moins de six ans.

La scolarité est moins élevée chez les Autochtones comparativement à la population canadienne en général, mais l'écart a diminué au cours des 20 dernières années. La proportion des Autochtones détenant un diplôme d'études secondaires est passée de 21 % en 1996 à 23 % en 2001, alors que la proportion des Autochtones ayant fait

des études postsecondaires s'est accrue, passant de 33 % à 38 % au cours de la même période.» Malgré ces progrès, toujours selon le Recensement de 2001, 43 % des Autochtones n'avaient pas terminé leurs études secondaires comparativement à 15 % des non-Autochtones. Seulement 6 % d'entre eux détenaient un diplôme universitaire, comparativement à 26 % de la population en général.

Le chômage continue d'être plus haut chez les Autochtones. En 2001, le taux était de 19,1 %, alors que dans le cas des non-Autochtones, il se situait à 7,1 %. D'après le Recensement de 2001, le revenu moyen en l'an 2000 chez les Autochtones vivant dans des réserves (14 044 \$) et hors réserve (20 020 \$) est demeuré considérablement plus faible que chez le reste de la population canadienne (30 023 \$).

Le savoir traditionnel a suscité un intérêt accru chez les Autochtones du Canada. Les jeux traditionnels sont l'un des aspects de ce savoir et peuvent servir à promouvoir et à accroître l'utilisation des langues autochtones, surtout chez les jeunes. Dans l'ensemble, les données du Recensement de 2001 laissent entrevoir une diminution constante de la connaissance des langues autochtones ainsi que du nombre de personnes déclarant une langue autochtone comme langue maternelle, soit la première langue parlée à la maison (26 % en 1996 et 20 % en 2001). Cependant, la baisse du nombre de personnes connaissant une langue autochtone ou déclarant une langue maternelle autochtone n'a pas touché toutes les langues autochtones, comme en témoigne la hausse du nombre de gens parlant le déné et l'inuktitut.

Annexe E

Références

1. Sport BC, *Benefits of Sport and Recreation*, <http://www.sport.bc.ca/downloads/FACTSHEET.pdf> (en anglais seulement).
2. N. Winther, L. Nazer-Bloom et V. Petch, *A Comprehensive Overview of Development, the North American Indigenous Games and Provincial/Territorial Aboriginal Sport Bodies*, 1995, p. 2.
3. Dennis Mills, *Le sport au Canada : C'est l'affaire de tous et de toutes – Leadership, partenariat et imputabilité*, 6^e rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, 1998, p. 96.
4. T.K. Young et collègues et Comité directeur de l'Enquête nationale sur la santé des Premières nations et des Inuits, et données canadiennes tirées de l'Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995.
5. Cercle sportif autochtone, *Le développement du sport autochtone : Le rôle de la formation des entraîneurs, des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord et des organismes sportifs autochtones provinciaux/territoriaux*, 1998.
6. *National Aboriginal Disabilities and Literacy Action Conference Report*, rédigé pour Ressources humaines Canada, 1995, <http://schoolnet.ca/aboriginal/disab115/intro-e.html#define> (en anglais seulement).
7. V. Paraschak, « *The Native Sport and Recreation Program, 1972-1981: Patterns of Resistance, Patterns of Reproduction* », *Canadian Journal of History of Sport*, 1995, vol. 26, n° 2, 18 pages, p. 5.
8. Condition physique et Sport amateur, *Relevons le défi : Condition physique et sport amateur dans les années 80*, 1981.
9. V. Paraschak, « *The Native Sport and Recreation Program, 1972-1981: Patterns of Resistance, Patterns of Reproduction* », *Canadian Journal of History of Sport*, 1995, vol. 26, n° 2, 18 pages, p. 11.
10. Groupe de travail du Ministre sur la politique fédérale du sport, *Le sport : Un pas d'avance*, 1992.
11. V. Paraschak, *Get Into the Mainstream: Aboriginal Sport in Canada, 1967-2002*, document inédit, 2002.
12. Cercle sportif autochtone, (www.aboriginalsportcircle.ca).
13. Gouvernement du Canada, *Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1997.
14. Gouvernement du Canada, *Le sport au Canada : C'est l'affaire de tous et de toutes – Leadership, partenariat et imputabilité*, 6^e rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, 1998.
15. Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002, (www.2002naig.ca).
16. Cercle sportif autochtone, (www.aboriginalsportcircle.ca).